



Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

S²LO

ARRÊTÉ N° 2024-0628-258_2024-AI
ID : 045-214502726-20240628-258_2024-AI

Acte de clôture d'une régie
REGIE D'AVANCES N°202
SAINT CYR EN VAL

Le Maire de la Commune de SAINT-CYR-EN-VAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 septembre 2020 donnant délégation au maire pour la création, la modification et la suppression des régies communales;

Vu l'arrêté n°28-2009 portant création d'une régie d'avances Frais divers en date du 18 février 2009 ;

Vu l'arrêté n° 421-2019 en date du 24 juillet 2019 portant nomination du régisseur Séverine Sgorlon ;

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 12 juin 2024 ;

Considérant le départ du mandataire suppléant, Pamela MONNIER, non-remplacée dans ses fonctions ;

Considérant le changement des modalités de paiement des dépenses ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Il est mis fin à la régie d'avances Frais divers à compter du 1^{er} août 2024

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur à compter du 1^{er} août 2024. Le régisseur remettra au comptable assignataire le fonds de caisse, ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

ARTICLE 3 : M. le Maire et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire ;

ARTICLE 4: Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion ;

Fait à Saint-Cyr-en-Val, le 28 juin 2024

Le Maire
Vincent MICHAUT



Le Régisseur Titulaire
Séverine SGORLON